

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS					ARRIVÉES A					CAHORS		MONTAUBAN		TOULOUSE
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. p ^r Montaub.	Arrivées	Dép. p ^r Cahors	Dép. p ^r Toulouse	(Arrivée)
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	4 ^h 45 ^m m	7 ^h 1 ^m m.	7 ^h 25 ^m m.	7 ^h 56 ^m m.	9 ^h 21 ^m mat.
5 ^h 1 ^m soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 —	1 ^h 15 ^m s.	2 ^h 45 ^m soir.
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —		4 39 m	11 30 —	2 49 s.	6 48 —	5 25 s.	7 45 —	4 40 s.	8 30 —	9 50 —

Train de foire : Départ de Libos à 6^h 50^m matin. — Arrivée à Cahors à 8^h 56^m matin.

Cahors, le 5 Décembre.

NOUVELLES POLITIQUES

Déposition de l'amiral Duperré devant la commission des crédits.

Nous donnons ci-dessous la déposition de l'amiral Duperré devant la commission des crédits. Cette déposition est certainement la plus importante de toutes celles entendues par la commission. L'impression qu'elle a produite est immense. En effet, c'est la seule qui ait été faite sans réticence, la seule où on ne rencontre pas de contradiction. Avant de commencer, l'amiral s'adressant aux commissaires, leur avait dit : « Puis-je parler en toute franchise ? Si oui, je vais le faire ! »

« J'avais, a dit l'amiral, demandé en 1870, la dénonciation du traité de 1874. J'avais obtenu le retrait des troupes. Ce qui a été la cause des difficultés postérieures, c'est que mon successeur a reçu l'ordre de les laisser au Tonkin. On sait ce qui est arrivé.

« On dit que l'évacuation du Tonkin provoquerait une insurrection en Cochinchine ! C'est une erreur. Il n'y a rien à craindre en Cochinchine, bien que la direction donnée au gouvernement de la colonie soit bien mauvaise.

« Ce qu'il faudrait, c'est réviser les traités et donner à cette province un rempart territorial par la cession d'un territoire au nord, territoire dont la population nous est sympathique et qui constituerait une défense naturelle.

« Au point de vue de nos troupes, l'évacuation n'offrirait pas, non plus, un danger ; pas plus, du reste, pour les chrétiens, puisque des massacres épouvantables ont eu lieu à quelques pas de nos soldats.

« Il faut renoncer au protectorat, annuler les traités de Tien-Tsin et celui que nous avons passé avec l'Annam. L'évacuation ne peut pas être immédiate ; les troupes doivent rester jusqu'à la révision de ces traités.

« Les Anglais obtenant l'entrée de l'Yunnan par la Birmanie, rien ne nous empêche d'en obtenir une par le Sam-Hoi.

« Le protectorat partiel du Tonkin est impossible. Quant au protectorat total, il nécessitera un représentant dans chaque province et des garnisons sur tous les points. Or, nous n'avons pas, comme les Anglais, des fonctionnaires préparés de longue main à gouverner les indigènes. Nous n'en avons pas en Cochinchine, à plus forte raison dans l'Annam. Nous ne sommes donc pas prêts à protéger, encore bien moins à annexer.

« Nous devons donc renoncer au Tonkin, nous contentant de rester en Cochinchine. En Extrême-Orient, on a besoin de points de ravitaillement, et non des colonies.

« Un membre de la commission demande si la neutralisation de l'Annam et du Tonkin pourrait être prononcée par un congrès des puissances.

L'amiral répond : Les étrangers, seuls, profiteront de cette neutralisation, parce que les négociants français ne gagneront que sur les fournitures de l'armée, c'est-à-dire très peu. Il est donc absurde d'imposer à la France des sacrifices pour faire le jeu des Anglais et des Allemands.

« La Cochinchine ne produit que du riz, pas fameux ! Or, créer un nouveau centre d'exportation au Tonkin pour le produit du riz, c'est réduire la Cochinchine elle-même.

« Quant au Yunnan, il ne produit rien du tout. Après Hanoi, le fleuve Son-Koi n'est plus navigable. Le produit des Mines de zinc est nul.

L'amiral a encore ajouté : « Seuls, une vingtaine de négociants de Saigon demandent l'annexion. Quant aux Annamites qui nous paieraient 20 millions d'impôts, ils sont bien éloignés de demander l'annexion.

« Ce qu'il faudrait faire, ce serait d'introduire dans le traité, avec la cour de Hué, une clause délimitant les points où les étrangers pourraient commercer. C'est ce que les Anglais ont fait en Chine pour les traités de 1862 et de 1874. Dans les ports ouverts au commerce, les négociants s'organisent et se fortifient.

L'amiral n'établit aucune différence entre le Tonkin et l'Annam, où le voisinage de puissants Etats constitue un danger permanent :

« Si l'on s'emparait du Tonkin, ce serait s'en-

traîner à conquérir Siam fatalement. Les troupes annamites de Cochinchine sont bonnes ; mais celles du Tonkin sont peu sûres.

« En Annam, les ressources financières sont plus que modestes ; il faut agir par persuasion sur la cour de Hué, pour arriver à améliorer notre situation.

Le président de la commission demande : M. l'amiral est-il pour l'évacuation immédiate ?

L'amiral répond : « Oui, si cela se peut (textuel). Si l'on veut ménager l'amour-propre national, le temps qu'on prendra pour les négociations sera suffisant pour enlever à la mesure tout caractère de retraite précipitée.

« Actuellement, le traité de Tien-Tsin nous rend responsables du bon ordre, même en évacuant. Aussi faut-il demander la province de Bin-Tsinung, qui est le rempart de la Cochinchine, il faut aussi la liberté de résider à Son-Koi pour un Français.

Un membre demande : Les impôts sur le riz et l'opium produiront-ils beaucoup ?

L'amiral répond : Pas assez pour payer les frais du protectorat.

Or, il est impossible d'appliquer les théories financières introduites en Tunisie ; par exemple, on a la preuve que les douanes rapportaient à Haiphong 300,000 fr. et qu'elles ne donnent plus aujourd'hui que les trois quarts de cette somme.

Revue des Journaux

La déposition du général Brière de l'Isle occupe de plus en plus l'opinion publique. La presse toute entière s'est émue de ces déclarations si graves au point de vue du prestige militaire. Nous citons les appréciations des principaux organes :

Le XIX^e Siècle. — Le cabinet a nié la vérité sur l'affaire de Lang-Son. En ne parlant pas, en ne faisant pas connaître la vérité, le ministère a manqué à lui-même et au pays. De plus, si, comme l'a dit le général Brière de l'Isle, l'ordre a été donné de ne pas poursuivre le colonel Herbinge afin de favoriser

profonde estime. S'il dépendait de moi de vous faire mettre en liberté, je n'hésiterais pas. Mais songez que vous venez dans notre pays en adversaires, et que notre devoir...

Il s'interrompit : — D'ailleurs, messieurs, nous avons un témoin. Puis, frappant sur un timbre il donna l'ordre d'introduire ce dernier. Les deux amis faillirent pousser un cri de surprise en reconnaissant le témoin. C'était M. Bradford.

Alors seulement ils comprirent tout. La phrase que madame Bradford avait entendue à bord de l'Irlande s'appliquait à eux, et non à Simon Dudley, dont on devait ignorer la présence. De plus, le beau-frère du colonel avait pu arriver facilement à la Nouvelle-Orléans avant eux, en venant par mer.

— Monsieur est, en vérité, bien bon de s'être ainsi occupé de nous, dit Philippe, toujours avec son ton railleur. Il n'y a qu'un petit malheur, c'est qu'il nous obligera à faire un plus long voyage.

— Laissez-moi régler la situation avec ces messieurs, mon ami, reprit Robert en se levant. Votre intention est, sans doute, de nous faire conduire demain sur un steamer français ?

— En effet. — Eh bien, messieurs, veuillez nous indiquer le nom du vaisseau, et M. le baron de Montjoie et moi, nous prenons l'engagement d'honneur de nous y rendre nous-mêmes.

— Comment ! tu veux... murmura Philippé. — Tais-toi. — C'est impossible, monsieur, articula l'officier.

la campagne électorale des hommes de l'extrême gauche et de la droite contre les républicains de gouvernement, c'est une véritable trahison.

Le Radical. — Il faut donner suite à la déposition du général Brière de l'Isle et des décisions énergiques doivent être prises. Il faut que le colonel Herbinge soit puni et que le général Brière de l'Isle soit puni et privé de son grade s'il a menti. Il le faut, si l'on veut que les officiers aient confiance dans le ministère, si on veut que les soldats aient confiance dans leurs officiers, si l'on veut enfin que la France ait confiance dans son armée.

La Justice. — La déposition de l'amiral Duperré est concluante. Un amiral français, qui doit être jaloux de l'honneur de son drapeau, ne viendrait pas déclarer qu'on doit évacuer le Tonkin, si, dans son âme et conscience, il croyait qu'il puisse être fait autrement.

Le Journal des Débats approuve le général de Courcy d'avoir intercepté une dépêche pouvant produire les plus déplorables effets et demande, afin d'assurer la sécurité de nos soldats au Tonkin, que la commission nomme de suite un rapporteur chargé de déclarer immédiatement que la commission estime qu'il y a lieu de voter les crédits.

Le Gaulois publie une conversation avec Mme Herbinge, qui a déclaré que son fils n'a fait que continuer la retraite commencée par le général de Négrier. Après avoir protesté contre les accusations portées contre son fils et avoir rappelé sa brillante carrière, Mme Herbinge a ajouté : « D'ailleurs, il a de qui tenir. Son père était chef de bataillon, son grand-père officier également, son bis-aïeul garde du corps de Louis XV. Il appartient à une famille où les sentiments patriotiques et l'esprit de dévouement se transmettent comme un héritage, et jamais je n'ai eu besoin de lui rappeler que sa mère était une descendante de Pierre d'Arc, frère de l'héroïne de Domrémy.

Le Soleil. — Je ne sais pas si l'on a eu raison ou tort de quitter Lang-Son après la blessure du général de Négrier et j'ignore si le colonel Herbinge met de l'eau dans son vin ou le boit pur. Mais je crois que le grand homme de guerre qui disait qu'il fallait laver son linge sale en famille, avait raison. Il

— Impossible ! et pourquoi, je vous prie ? — Parce que, grâce à vous, il y a une certaine agitation dans la ville. Vous avez déchiré une affiche du général-gouverneur, et... et nous ne voulons pas que vous ayez de rapports avec personne avant votre départ.

Il n'y avait rien à répliquer. Philippe se tourna vers l'officier et lui dit négligemment :

— Et où nous ferez-vous passer la nuit, cher monsieur ? Je ne vous cacherais pas que j'aime assez mes aises, et que je tiendrais fort à dormir dans un bon lit.

— J'ai pensé à cela, messieurs, et en souvenir... du voyage... que nous avons fait ensemble... je mets ma maison à votre disposition, répliqua M. Bradford.

Il paraît qu'il veut nous avoir sous la main, pensa Robert.

— J'accepte, monsieur, dit-il tout haut. M. Bradford s'inclina légèrement.

Cavalié songeait à la sœur de Simon Dudley, et se disait, non sans raison, qu'elle pourrait faire avertir son frère et François.

M. Bradford avait loué deux appartements dans un des grands hôtels de la ville. Le motif qui lui faisait offrir l'hospitalité aux deux Français était de ne pas attirer au gouvernement américain des remontrances ou des plaintes du consul français.

L'autorité militaire avait le droit d'expulser du territoire Robert et Philippe, mais elle n'avait pas celui de leur faire passer la nuit en prison. Elle avait donc pensé que la meilleure prison était la demeure du Yankee, ce qui en même

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

7

LES DRAMES DE CE TEMPS-CI

LA FAMILLE CAVALIÉ

LE COMMODORE NOIR

IV. LA FÛTE

On commença par les introduire dans une vaste pièce démeublée où on les prit poliment d'attendre debout.

L'attente dura bel et bien deux grandes heures. Au bout de ce temps-là, Philippe commençait à s'impatienter, quand une porte s'ouvrit, et on les pria — encore ! — de passer dans une seconde chambre. Celle-là était meublée : ils s'y assirent. Devant une table se tenait un officier supérieur fédéral.

— Monsieur de Montjoie, levez-vous, dit-il, non sans la déférence muette qu'un galant homme témoigne toujours à son prisonnier.

Car il est bon de le dire tout haut, il y a eu de grands exemples de patriotisme et de dévouement dans cette armée du Nord. Si le général Buttler a commis des horreurs à la Nouvelle-Orléans, il fut à peu près le seul. Ses officiers, bra-

est profondément répugnant de voir laver le linge sale sur la place publique dans un baquet exposé à la vue de tout le monde et où tout le monde vient mettre le nez, surtout quand ce linge sale appartient à l'armée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 3 décembre.

M. *Évêque* dit que le Crédit Foncier a réduit à 4 fr. 60 le taux d'intérêt du prêt aux départements pour la constructions d'écoles. Le texte du projet de loi doit donc être modifié et portera 4 fr. 60 au lieu de 4 fr. 75.

Cette modification est adoptée. Le projet de loi est adopté.

ÉCOLES D'ALGER.

M. *Letellier* dépose un rapport sur le projet de loi relatif à l'organisation des écoles d'enseignement supérieur d'Alger et demande la déclaration d'urgence et la discussion immédiate.

L'urgence est déclarée.

M. *Paul Bert* dit que le projet dont il s'agit pourrait être voté avec moins de précipitation et que le conseil supérieur devrait être saisi préalablement d'un projet de décret. La pensée de M. Duvaux avait été de fonder à Alger des Facultés analogues à celles de la métropole.

L'orateur demande qu'elles sont, à cet égard, les vues du ministre.

Le ministre de l'instruction publique rappelle dans qu'elles conditions les écoles d'Alger ont été fondées et expose que celles de droit, qui est seule en discussion, a fait de grands progrès depuis sa création. Il est aujourd'hui demandé que l'école de droit d'Alger puisse conférer le grade de licencié.

Le ministre ne voit pas de raison pour s'y opposer. D'ailleurs, le Sénat a pensé que cette réforme devait s'opérer en exécution d'une loi et non d'un décret. La proposition de loi est adoptée et la séance levée.

SÉNAT

Séance du 3 décembre 1885.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au taux de l'intérêt de l'argent.

M. *de Gavardie* combat le projet, en s'attachant à démontrer que la loi actuelle vaut mieux que toutes celles que l'on pourrait faire.

M. *Marcel Barthe* présente un amendement permettant aux banques privées d'élever l'intérêt de leurs prêts commerciaux faits à courte échéance, lorsque la Banque de France portera au-dessus de 6 0/0 le taux des escomptes et des intérêts de ces avances et dans la même proportion.

L'amendement est repoussé par 174 voix contre 45.

M. *Bozérian* présente à son tour un contre-projet établissant que les lois de septembre 1807 et de décembre 1850, dans leurs dispositions relatives à l'intérêt conventionnel, cesseront d'être applicables aux prêts contre les commerçants.

Ce contre-projet est renvoyé à la commission.

À la fin de la discussion, l'honorable rapporteur ayant dit au cours de sa réplique à M. *Bozérian* que l'opposition au projet de loi proposée par la commission venait principalement de ceux qui, comme MM. *de Gavardie* et *de Larenty*, n'étaient pas des hommes d'affaires, s'est vu apostropher en termes violents par M. *de Larenty*.

M. *Labiche* a déclaré à son interlocuteur qu'il n'avait eu aucune intention blessante à son égard et l'a prié de retirer ses paroles.

M. *de Larenty* a refusé.

M. *Le Royer* demanda à M. *de Larenty* s'il veut retirer l'épithète d'insolent qu'il a jeté à M. *Labiche*,

temps lui permettait de dire, non sans raison, qu'elle avait respecté les convenances.

Toujours escortés de leurs gardiens, les jeunes gens furent donc conduits chez M. Bradford. Celui-ci les précédait. On les fit entrer dans une chambre à deux lits, puis leur hôte leur souhaita une bonne nuit et se retira.

Philippe éclata franchement de rire quand il se trouva seul en face de son ami.

— Vraiment, l'histoire est bonne, dit-il. Comment trouves-tu l'aventure ? Nous voilà logés chez ce gremlin maintenant !

— Chut !

— Eh ! mon Dieu, qu'est-ce qui te prend ?

— Je pense à Simon.

— C'est vrai ; ah ! diable !

— Comment le faire prévenir de notre arrestation ?

— Pourvu qu'on ne s'empare pas de lui !

— Si je réclamais François ?

— Cela ferait surveiller l'anberge où ils sont.

— Que faire alors ?

Le cas, en effet, était assez embarrassant. Jusque-là les choses, bien que tournant mal, ne devenaient pas désespérées : les deux amis se feraient déposer à la Havane, et il leur serait facile de gagner ensuite soit Richmond, soit le Texas. Mais comment prévenir le colonel ?

Il était environ onze heures du soir. La ville dormait. En ce temps de trouble et d'inquiétudes les habitants rentraient chez eux de bonne heure.

— Si nous nous couchons ? observa Philippe.

— Non répondit Robert. Attendons.

— Quoi ?

Robert se tut.

lorsque celui-ci est descendu de la tribune. Dans ce cas, l'*Officiel* ne fera pas mention de l'incident.

M. *de Larenty* dit qu'il accepte la solution proposée par le président.

La séance est levée.

EN ESPAGNE

« *El Correo*, journal ministériel, déclare que le parti constitutionnel n'accueillirait pas volontiers le mariage du fils de don Carlos, don Jaime, avec la fille aînée d'Alphonse XII. »

LA GUERRE EN ORIENT

La *Gazette de Francfort* dit que, d'après les nouvelles arrivées de Belgrade, le général Jovanovitch, à qui est imputé l'échec des Serbes à Slivnitza, a été dégradé et attend son jugement dans la prison de Nisch.

C'est le roi Milan lui-même qui lui a arraché ses épaulettes.

Paris, 4 décembre, 11 heures 15, soir.

Les informations particulières du *Temps* prétendent que la Bulgarie considère la demande d'armistice de la Serbie comme tendant uniquement à permettre à la Serbie la réorganisation de ses forces pour la reprise des hostilités.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Sous-Intendance. — M. Azéma, sous-intendant au Havre, passe à Cahors.

M. Dossoutour, sous-intendant à Cahors, passe au Havre.

Notre compatriote M. Miquel, censeur des études au lycée de Chaumont, est nommé sur sa demande, principal du collège de Bône.

Contributions directes. — Par arrêté du conseiller d'Etat, directeur général des contributions directes, M. Bourgonin, surnommera attaché à la direction des contributions directes du département de l'Ariège, est nommé contrôleur intérimaire à Figeac, en remplacement de M. Destarac de Bernis.

La loi sur les récidivistes. — Nous avons dit que le conseil d'Etat avait adopté les cinq premiers articles du règlement d'administration publique destiné à assurer l'application de la loi des récidivistes. Le règlement comporte quarante-deux articles ; mais les cinq premiers sont les plus importants et comprennent toute l'économie du projet, les autres étant surtout des prescriptions de détail.

Voici le texte de ces cinq premiers articles :

ART. 1^{er}. — La relégation est subie individuellement ou collectivement.

ART. 2. — La relégation individuelle consiste dans l'internement, dans telle colonie ou possession française déterminée, des relégués admis à s'y établir isolément et en état de liberté, à la charge de se conformer aux mesures d'ordre et de surveillance qui seront prescrites en exécution de l'article 1^{er} de

la loi du 25 mai 1885. Ils sont soumis dans la colonie au régime du droit commun et aux juridictions ordinaires.

ART. 3. — Sont admis à la relégation individuelle, après examen de leur conduite, les relégués qui justifient de moyens honorables d'existence, notamment par l'exercice de professions ou de métiers, ceux qui sont reconnus aptes à recevoir des concessions de terre et ceux qui sont autorisés à contracter des engagements de travail ou de service pour le compte de l'Etat, des colonies ou des particuliers.

ART. 4. — La relégation collective consiste dans l'internement, sur un territoire déterminé, des relégués qui n'ont pas été, soit avant, soit après leur envoi hors de France, reconnus aptes à bénéficier de la relégation individuelle.

Ils sont réunis dans des établissements où l'administration pourvoit à leur subsistance, et ils sont astreints au travail.

Ils sont justiciables, pour répression des crimes ou délits, d'une juridiction spéciale qui sera organisée par un règlement d'administration publique.

ART. 5. — La relégation individuelle sera subie dans les diverses colonies ou possessions françaises.

La relégation collective s'exécutera dans les territoires de la colonie de la Guyane et, si les besoins l'exigent, de la Nouvelle-Calédonie ou de ses dépendances, qui seront déterminés et délimités par décrets.

Des règlements d'administration publique pourront désigner ultérieurement d'autres lieux de relégation.

Il peut être envoyé temporairement, sur diverses colonies qui en font la demande, des groupes ou des attachements de relégués, pour être employés sur les chantiers de travaux publics.

L'organisation de ces groupes ou détachements de relégués est déterminée par décret.

Les prisons départementales.

— On vient de promulguer au *Journal Officiel* le règlement sur le régime des prisons de courtes peines, où l'emprisonnement est subi en commun. Ce règlement a été élaboré par le conseil supérieur des prisons, qui n'a pas mis moins de trois années à l'étudier. Les établissements dont il s'agit, désignés souvent sous le nom de prisons départementales, parce que les immeubles y affectés constituent, depuis 1881, les propriétés des départements où ils sont situés, servent de maison d'arrêt, de justice et de correction, et sont, pour toute la France, au nombre de 382 ; j'ajoute que le chiffre moyen des entrées dans ces prisons dépasse 250,000 par an.

Il existe quinze prisons à peine où a pu être mise en pratique, conformément au vœu de la loi du 5 juin 1875, le régime proprement dit d'emprisonnement individuel.

Dans un rapport qui précède le règlement de la question et d'où les chiffres ci-dessus sont extraits, le ministre de l'intérieur fait observer que l'emprisonnement en commun reste actuellement encore, en fait, le régime normal des détenus condamnés à subir même la plus forte peine.

En raison du nombre de prisons, loin de pouvoir effectuer la séparation individuelle, il est parfois impossible de séparer les catégories de détenus qu'il importerait le plus de ne pas confon-

siane. Il était bien évident que votre première pensée serait de rejoindre votre famille...

— Je comprends tout !

— Je m'étais trompée, là-bas : ce n'était pas de Simon Dudley qu'on parlait, c'était de vous...

— Mais, madame, votre frère est ici !

Elle pâlit.

— Ici ? il est perdu !

— Non, si vous pouvez l'avertir de ce qui se passe. Qu'il se hâte de fuir, comme il pourra, sans s'inquiéter de nous. Nous ne sommes pas en danger, tandis que lui...

— Vous avez raison. Où est-il ?

Robert donna rapidement à madame Bradford les renseignements nécessaires. Elle disparut légère comme une ombre.

Maintenant, aurait-elle le temps d'aller et de revenir avant que son mari s'éveillât ? Le temps sembla bien long aux deux amis, pendant qu'ils étaient là, inquiets, guettant le moindre bruit qui pouvait annoncer son retour.

Enfin elle reparut.

— Ils n'y sont plus, dit-elle.

— Partis ?

— Oui.

— Avez-vous interrogé ?... Savez-vous si...

— Oh ! je suis bien heureuse ! Tout à coup l'un des deux, m'a dit l'hôtelier, est venu chercher son compagnon, et ils sont partis.

— Et nous, hasarda Philippe, est-ce que nous ne pourrions pas en faire autant ?

— Hélas ! je l'avais espéré, mais l'hôtel est gardé par un peloton de dix hommes.

— Oui... nous n'avons qu'une chose à faire : attendre.

dre. La disposition des immeubles et l'installation matérielle des services ne mettent que trop souvent obstacle aux améliorations les plus urgentes ; et l'état de la législation actuelle ne permet pas d'obtenir des départements la transformation, même graduelle, des prisons les plus défectueuses.

Il a donc été nécessaire d'atténuer les inconvénients du régime des prisons en commun par la réglementation et les progrès que l'expérience acquise et les besoins nouveaux font souhaiter.

Le règlement en vigueur jusqu'à ce jour est l'arrêté ministériel du 18 octobre 1841. Le nouveau, examiné par le comité des inspecteurs généraux du ministère de l'intérieur, a été soumis par les soins de l'administration au conseil supérieur des prisons. Une commission, prise dans ce conseil pour étudier les diverses questions à résoudre, y a consacré vingt-cinq séances. Le texte définitif a été adopté par l'assemblée plénière en trois séances.

Ce Code spécial sera uniformément applicable dans toutes ses parties, en France, à toutes les prisons de courtes peines où l'emprisonnement est subi en commun, y compris celles de Paris, où des mesures ont été prises pour rendre possible le fonctionnement de certains services organisés dans les départements.

Ainsi se trouveront réalisées, en même temps que d'utiles améliorations, l'égalité de situation entre les détenus appartenant aux mêmes catégories pénales et l'unité de régime dans tous les établissements pénitentiaires de même ordre.

Revue Agricole

Le marché aux bestiaux

DE LA VILLETTE.

C'est une curiosité unique dans son genre que le marché aux bestiaux de la Villette. Toutes les villes ont quelque cathédrale à montrer aux étrangers ; il n'y en a pas une seule en Europe où l'on puisse trouver rien de comparable à ce que je veux tâcher de vous décrire.

Chaque lundi et chaque jeudi, on y voit, trottant, bêlant et beuglant à qui mieux, tout ce que Paris et sa banlieue mangent de viande en trois jours.

Lundi dernier, cela se montait (en chiffres ronds) à 20,000 moutons, 5,000 bœufs, 20,000 veaux et 3,500 porcs.

Voilà ce qui s'entasse sous les vastes halles du marché aux bestiaux ; il est difficile de s'en faire une idée quand on ne l'a pas vu : un troupeau de 200 moutons est un joli troupeau ; mais 20,000 moutons ! Pour peupler une prairie normale, une vingtaine de bœufs suffisent largement ; combien faut-il en dépeupler pour une seule séance du marché de la Villette ?

Mais il est nécessaire, pour décrire complètement cet immense établissement, de procéder

Madame Bradford allait se retirer, quand une voix cria :

— Amine, où êtes-vous ?

— Lui ! c'est lui ! dit-elle.

Et, en effet, M. Bradford parut dans le corridor. Il resta stupéfait en voyant la porte de ses prisonniers ouverte. Avant que ceux-ci, eussent eu le temps de la refermer, il s'était précipité dans la chambre.

— Vous ici ! balbutia-t-il en voyant sa femme avec eux.

Ah ! je savais bien que vous me trahissiez, reprit-il d'une voix sourde. Il y a longtemps que je m'en doutais. Mais je n'aurais jamais pu croire que vous auriez une pareille impudence !

— Vous parlez à une femme ! monsieur, dit Robert en s'avancant.

— Je parle à ma femme ! entendez-vous ?

De grâce... pas un mot, monsieur Cavalie, dit-elle à voix basse et suppliante.

Sans attendre que Robert prononçât un seul mot, M. Bradford saisit sa femme dans ses bras et la jeta hors de la chambre. Puis, violemment, il en referma la porte à double tour.

Robert sentait une rage sourde s'emparer de lui.

Qu'allait-il se passer ?

Il ne tarda pas à avoir la réponse à sa demande. Le même agent qui les avait arrêtés tous les deux, se présenta et leur ordonna de le suivre.

ALBERT DELPIT.

(A suivre)

par ordre. Suivons donc ces gigantesques troupeaux depuis le moment où ils entrent au marché jusqu'au moment où ils sortent.

La plus grande partie des bœufs et des porcs et une partie importante des moutons arrivent au marché par chemin de fer. Un embranchement spécial du chemin de fer de ceinture conduit ces wagons spéciaux que tout le monde connaît pour les avoir vus hérissés de cornes de bœufs. Le train une fois arrêté, on fait sortir ces graves et lents animaux, tandis que l'on chasse à grands coups de pied la foule glapissante des porcs.

Les bestiaux se rassemblent dans une vaste cour entourée de grilles, mais ils ne sont pas encore au marché.

Dans un coin de cette cour, on voit se dresser de fortes barrières en bois bizarrement disposées. C'est par les ouvertures qu'elles laissent que doivent entrer les bestiaux ; elles sont arrangées de façon que les animaux sont obligés de passer un à un. C'est qu'en effet c'est là que se paie l'octroi ; deux employés, vêtus du costume vert que vous connaissez, se tiennent à chaque entrée et comptent. C'est là que s'élabore une partie de la statistique du marché.

Cela se fait avec une grande promptitude, et pourtant, lorsqu'il s'agit de moutons, il faut bien regarder. Ces animaux stupides hésitent à avancer ; tandis que le berger se tient en tête du troupeau et les attire par ses gestes, le chien les pousse par derrière. Enfin un mouton plus audacieux que les autres se décide à faire le premier pas ; aussitôt tout le troupeau s'engage à sa suite ; à la fin, ils matent une telle hâte à passer que pour un peu ils s'étoufferaient en pénétrant par l'étroite ouverture.

Les animaux arrivent toujours au marché dans l'état de fatigue qui soit forcément un voyage fait à jeun et en quatrième classe. Ils ont besoin de repos et de bonne nourriture pour prendre la belle apparence qu'exigera l'acheteur.

Aussi d'immenses étables sont préparées pour les recevoir.

Nous parcourons d'abord les bouveries (ou étables à bœufs) ; ce sont de vastes bâtiments, très élevés, largement aérés, admirablement propres, où près de quatre mille animaux peuvent trouver place. Telle est la parfaite propreté qui règne dans ces étables modèles que, même en y allant le matin, avant le nettoyage, on n'y perçoit pas la moindre odeur ammoniacale ; cela est aussi bien tenu, quoique moins élégant naturellement, que les ménageries du Jardin d'acclimatation. A la muraille sont fixés des anneaux pour attacher les bœufs ; on peut admettre que chaque salle en contient de 30 à 100 ; ils reçoivent la lumière et le couvert généralement pendant une nuit seulement : le temps de se reposer du voyage.

Les moutons ont de même leurs étables, aussi bien tenues, aussi parfaitement propres que celle des bœufs.

Voici tous les bestiaux réunis sous les halles. Le vacarme y est assourdissant, mais l'ordre le plus parfait y est observé.

Il existe une halle spéciale pour chaque espèce d'animaux ; mais toutes se ressemblent en ce sens que toujours les animaux sont rangés avec un ordre irréprochable dans des travées où ils prennent aussi peu de place que possible.

Les bœufs sont serrés dans ces travées comme des soldats au port d'armes ; généralement ils restent là bien tranquilles, leur regard faussement méditatif noyé dans les airs. Près d'eux se tiennent leurs maîtres en longues blouses bleues, ayant à la main de longs fouets qui n'en finissent pas. D'autres blouses bleues les abordent, tâtent l'animal, discutent, réclament, retournent vers la bête et finissent par l'acheter.

Dans un coin du marché, on attache les vaches dites cordières ; ce sont de pauvres bêtes étiques et méchantes qu'on amène au marché en les tirant avec une corde. Ce sont elles qui donnent la viande de vache enrégée si célèbre au quartier latin. Elles m'ont paru moins nombreuses que ne le ferait croire le proverbe.

La halle aux moutons est pittoresque au moment où cette gent inepte s'y précipite. On range des moutons côte à côte dans des travées très étroites ; cela ne leur convient pas toujours ; quelques-uns tâchent de s'élever sur les épaules

des voisins. Aussitôt le chien se jette sur le dos des moutons et trotte sur ce pavé vivant en aboyant forieusement ; toutes les têtes rentrent bien vite dans le rang, mais pour recommencer un instant après.

Sur un grand tableau installé au milieu de la salle, on inscrit en caractères gigantesques le nombre des animaux de chaque espèce introduits sur le marché. Il y avait, l'autre jour, 21,700 moutons et 4,750 bœufs sous cette halle. Ces chiffres, recueillis comme je l'ai dit plus haut, servent à fixer plus promptement et plus honorablement les prix ; chacun apprécie aussitôt le rapport de l'offre et de la demande.

Il nous reste à visiter une partie du marché d'où sortent les cris effroyables : c'est le marché des veaux et celui des porcs. Les veaux sont des bêtes douces et assez silencieuses ; ce sont les porcs qui font ce vacarme épouvantable. Je parlerai d'eux dans un prochain article.

Le choléra a éclaté à Tochan, petite commune de l'Aude, où l'on a constaté, le 30 novembre, trois cas dont un suivi de mort.

L'on est à se demander comment l'épidémie a pu être importée dans cette contrée très éloignée des centres populeux et complètement perdue dans la montagne.

Dernière Locale

M. Négrié, surnuméraire de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, à Ruffec (Charente), est nommé à Figeac.

M. Mège, surnuméraire de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, à Melle (Deux-Sèvres), est nommé à Figeac.

M. Viard, receveur de l'enregistrement, des Domaines et du Timbre de 6^e classe, à Cazals, est nommé de 5^e classe à Fontaine-Française (Côte-d'Or).

M. Fonbeur-Buéli, surnuméraire de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, à St-Pons (Hérault), est nommé receveur de 6^e classe, à Cazals, en remplacement de M. Viard.

Instruction primaire.

Par arrêtés préfectoraux, en date du 3 décembre courant, ont été nommés :

Instituteurs publics

A Montgesty, M. d'Arzac Achille.
A Payrinac, M. Balagayrie Germain.

Institutrices

A St-Géry, M^{me} Valéry, Honorine.
A Duravel, M^{me} Tocaben Ursulej ;
A Frayssinhes, M^{me} Mazot, Angélique ;
A Sabadel (Latronquière), M^{me} Teulade, Elizabeth ;
A Méjanasserre (Cornac), M^{me} Maury, Mélanie.

Institutrice adjointe

A Duravel, M^{me} Grimal, Marie-Thérèse.

Maitresse des travaux à l'aiguille

A Pomarède, M^{me} Pradalès, Maria.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 28 novembre au 5 décembre, 1885.

Naissances.

Restes, Augustin, rue Donzelle, 5.
Bry, Léon, place des petites Boncheries.
Calmette, Pierre, place St-Laurent, 2.
Bergougoux, Laurence, rue Nationale, 27.
Mirassou, Albert, (naturel), à Cabessut.
Bonnet, Marie, rue Brives, 34.
Gârrouste, Marie, à la Gare.
Dreuilhe, Jean, place d'Armées.

Mariages.

Bican, Barthélemy, et Capelle, Marie.
Boyhamboure, Jean et Dantony, Marie.
Castel, Louis, et Billard, Marie.

Décès.

Verdié, Marie, laveuse, 50 ans, rue des Maures.
Miquel, Germain, 28 mois, place Citadelle.
Faurie, Jean, journalier, 73 ans, (hospice).
Ausset, François, cond., 57 ans, boul. Gambetta.
Castagné, Marie, s. p., 62 ans, rue Ste-Barbe, 17.

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction de M. A. Hostermann.

Samedi 5 décembre 1885.

MAM'ZELLE NITOUCHE

Opérette nouvelle en 4 actes.

LE SPECTACLE COMMENCERA PAR

LE MAITRE DE CHAPELLE

Opéra-comique en un acte.

Musique du 7^{me} de ligne.

(de 3 à 4 heures.)

PROGRAMME DU DIMANCHE 6 DÉCEMBRE 1885.

Allégo militaire	X...
Si j'étais roi (ouverture)	Adam.
Les Mille et Une nuits (Valse)	Strauss.
Ernani (fantaisie)	Verdi.
Bella Bocca (Polka)	Waldtenfel.

Les Enfants de Cahors.

à 2 heures du soir sur la Place d'Armes.

PROGRAMME DU DIMANCHE 6 DÉCEMBRE 1885.

La Muette de Portici (fantaisie)	Auber.
Fra-Diavolo (fragments)	Auber.
Les soirées de Venise (grande valse)	Bléger.
Le Pré aux Clercs (mosaïque)	Hérold.
L'Andalouse (Mazurka)	J. Gouiraud.

Dernières Nouvelles

D'après le *Télégraphe*, il n'est pas exact que le ministre de la marine ait donné sa démission.

Tremblements de terre en Algérie. — Des secousses de tremblements de terre ont été ressenties, vers 8 heures 25 du soir et 2 heures 45 du matin.

La direction des oscillations allait du nord au sud. Faible à Alger et sur le littoral, la commotion a été assez forte notamment à Blidah, Ménerville, Aumale, Boghari, Boussaada.

Les secousses ont été multiples, violentes et prolongées à Médéah. Quelques habitations se sont écroulées à Boussaada et à Boghari.

A Mascara, la secousse de tremblement de terre d'hier soir a duré 7 secondes, les oscillations allaient de l'est à l'ouest.

A Sétif, les trois violentes secousses qui ont eu lieu hier soir à 8 heures 1/4, ont été suivies de plusieurs autres à diverses heures de la matinée.

Les trois quarts du village de Msila se sont effondrés. Il y a de nombreux morts. A Bordj-Serpant, le logement de l'administrateur s'est écroulé, ensevelissant plusieurs Européens sous les décombres.

Alger, 4 décembre, soir.

De nouvelles secousses de tremblement de terre ont été ressenties à Msila, ce matin, à dix heures. Trente-deux cadavres et 12 blessés ont été retirés de dessous les décombres.

BOURSE. — Cours au 5 décembre.

3 0/0.....	80 60
3 0/0 amortissable (ancien).....	82 45
3 0/0 id. 1884.....	00 00
4 1/2 0/0 ancien.....	106 00
4 1/2 0/0 1883.....	108 50

Dernier cours du 4 décembre.

Actions Orléans.....	1,325 00
Actions Lyon.....	1,223 35
Obligations Orléans 3 0/0.....	384 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	315 50
Obligations Lombardes (jouissance.....)	310 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	326 50

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

SOUS LA DIRECTION DE :

MM. BERTHELOT, sénateur membre de l'Institut ; H. DERENBOURG, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes ; F. CAMILLE DREYFUS, député de la Seine ; A. GIRY, professeur à l'École des Chartres ; GLASSON, membre de l'Institut, professeur à la faculté de droit de Paris ; D ^r L. HAHN, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris ;	MM. C.-L. LAISANT, député de la Seine, docteur ès-sciences mathématiques ; E. LEVASSEUR, membre de l'Institut professeur au Collège de France ; H. MARION, professeur de philosophie, chargé de cours à la Sorbonne ; E. MUNTZ, conservateur de l'École nationale des beaux-arts ; A. TRASBOT, ingénieur des Constructions navales ; A. WALTZ, professeur à la faculté des lettres de Bordeaux.
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Secrétaire-général : F. Camille DREYFUS, député de la Seine.
Accompagnée de plus de 25,000 illustrations et cartes hors texte.

La Grande Encyclopédie, dont le premier numéro paraîtra le 19 novembre, est l'inventaire raisonné des connaissances humaines à la fin du XIX^e siècle. — Étrange aux querelles du jour, la Grande Encyclopédie se contente d'exposer, avec une scrupuleuse exactitude, les faits connus et les théories acceptées ou discutées. Ses rédacteurs se sont imposé l'impartialité de la science.

La Grande Encyclopédie se distingue de toutes les autres publications analogues de notre époque par l'importance de la place accordée à la science et à ses applications industrielles. La Bibliographie très complète, jointe à tous les articles de quelque étendue, en fera un ouvrage aussi précieux pour les savants que pour le grand public. Par la richesse de son vocabulaire elle remplace une collection de dictionnaires spéciaux, tandis que l'étendue exceptionnelle donnée aux articles principaux et le système méthodique de renvois qui groupent autour d'eux les mots de moindre importance, lui conservent le caractère et la supériorité d'une Encyclopédie.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera 20 à 25 volumes grand in-8° Jésus de 1200 pages, seront publiés par livraisons de 48 pages chacune et qui paraîtront régulièrement de chaque semaine.

Le prix de chaque livraison est de 1 fr.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent aux prix de 500 fr. payables à raison de 40 fr. par mois.

L'ouvrage complet sera livré au prix de 400 fr. quel que soit le nombre de volumes parus, à ceux des souscripteurs qui paieront comptant le prix intégral.

NOUVELLE

Vengeance Posthume

(Suite).

Georges reprend aussitôt dans ses bras la pauvre jeune fille et la serre en frémissant contre sa poitrine. Puis il court vers la chaumière de la vieille Annette. Mais celle-ci, malgré son âge, est allée sur le lieu du sinistre.

Il court alors vers la rivière, couche Marthe au pied d'un grand peuplier, puis va tremper son mouchoir dans l'eau pour en mouiller les tempes de sa bien-aimée.

La jeune fille ouvre bientôt les yeux et regarde autour d'elle avec autant d'effroi que d'étonnement. Puis, voyant Georges qui la soutient et qu'éclairait en plein visage les rouges lueurs de l'incendie, elle se rappelle tout et pousse un cri d'épouvante.

— Mon père, Louis ? s'écrie-t-elle en se levant.

— Sauvés tous deux, répond Georges, sauvés comme vous !

— Comme moi ? mais c'est donc vous qui m'avez retirée de ce brasier ? Oh ! monsieur Georges, merci !

Elle regarde tendrement le jeune seigneur en appuyant sa tête contre sa poitrine. Le jeune officier sent un doux frisson courir dans ses veines. Son cœur, ébranlé déjà par des émotions si terribles, peut à peine résister à l'exode du bonheur.

C'est en frémissant que Georges saisit dans ses bras ce corps charmant, qu'il vient de ravir aux flammes, et c'est bien bas, d'une voix bien tremblante, qu'il murmure son premier ayeu.

Sa bouche effleure celle de Marthe. Ils restent longtemps dans les bras l'un de l'autre, oubliant et l'incendie et le danger couru.

Cependant les cris de douleur et de détresse retentissent toujours. On entend craquer les boiserie, s'effondrer les murailles, crépiter les flammes. La lueur de l'incendie donne au ciel des teintes rouges et sinistres, aux alentours les apparences d'un paysage infernal.

Fatal et cruel présage pour ces amours consommés dans une nuit de malheur !...

Un cri terrible retentit tout à coup et un homme bondit vers les deux amants. Georges, prompt comme l'éclair, se met en défense, debout devant sa bien-aimée. Mais l'homme mystérieux, qui a troublé leurs transports amoureux, recule en préférant un horrible blasphème ; puis il disparaît parmi les ajoncs de la rive.

Georges se retourne vers Marthe, brisée par tant d'émotions successives. Il la prend de rechef dans ses bras et l'entraîne vers la demeure d'Annette, qui est rentrée chez elle.

VIII

CŒUR AMOUREUX, CŒUR GÉNÉREUX.

Georges, avant de rentrer chez lui, erra longtemps dans la campagne. Son sang, affluait avec violence tantôt au cœur et tantôt à la tête. La fraîcheur de la nuit parvint à dissiper cette émotion passionnée.

Les sentiments tumultueux, qui agitaient son cœur, se calmèrent enfin et se changèrent en une douce ivresse, qui vint comme un baume délicieux soulager sa pauvre âme. Aux violents écarts de l'imagination succédèrent les douces joies de la sensibilité, comme l'accalmie à la tourmente.

Il se prit aussi à réfléchir sur l'infortune de cette pauvre famille, qui venait de perdre tout ce qu'elle possédait.

Le moulin appartenait en propre au père Barraux, qui payait au seigneur de Méda une simple redevance. Sur lui seul devait retomber la perte du moulin. Pour lui, une affreuse misère allait donc succéder à une honnête aisance.

Le jeune officier eut vite décidé ce qu'il lui restait à faire.

Il se dirigea vers le château, dès que le jour commença à poindre.

Les vieux campagnards aiment à jouir le plus longtemps possible des jours qu'il leur reste encore à couler ici-bas. Le comte se levait donc toujours de fort grand matin pour aller comme le lapin de La Fontaine « faire à l'aurore sa cour. »

Il n'était pas cependant sorti encore de chez lui. Son valet de chambre, en procédant à sa toilette, lui racontait en détail le désastre de la nuit.

— Venez ici, s'écria le comte en voyant entrer son fils, que l'on vous gronde de votre témérité et que l'on vous embrasse pour votre belle conduite de cette nuit ; je n'attendais pas moins de votre courage. Cela me fait bien augurer des services que vous rendrez un jour à la France et au roi.

— Il est vrai, mon père, répartit Georges, que j'ai ravi aux flammes un bien fort précieux un trésor pour le père Barraux ; mais il n'est pas moins certain que le bonhomme a perdu son gagne-pain et celui de sa famille.

(A suivre).

GASTON RAYSSAC.

Losfond (Puy-de-Dôme), le 40 juin 1885. Ma mère souffrait depuis longtemps de maux de ventre et d'estomac, elle ne pouvait prendre qu'une très légère nourriture et elle avait souvent des indigestions suivies de vomissements. Depuis qu'elle a employé vos Pilules suisses (Fr. 1.50), elle éprouve un grand soulagement, elle mange n'importe quoi sans vomir et ses forces sont bien revenues. Elle vous remercie et vous autorise à publier cette lettre, si cela peut vous être utile. Collonge Jean; à Mr. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

VOULEZ-VOUS TOUSSER ?

Prenez les Pastilles BRACHAT, à la Sève de pin, au Lactucarium et à la Codéine. Ces pastilles, d'un goût très agréable, remplacent avec une grande supériorité toutes les préparations au goudron, pâtes et sirops connus jusqu'à ce jour, car elles donnent un calme immédiat aux organes irrités. Elles guérissent, en moins de 48 heures : toux, rhumes, catarrhes, asthmes, coqueluche, maux de gorge, bronchites, tant aiguës que chroniques, et, en général, toutes les maladies et inflammations des voies respiratoires.

La boîte, 1 fr. 50 franc, contre mandat ou contre 10 timbres-poste, à la pharmacie BRACHAT, 61, rue Loyteux, Bordeaux.

Demandez les Pastilles BRACHAT dans toutes les bonnes Pharmacies.

Le ROB BOYVEAU-LAFECTEUR

est un sirop dépuratif et reconstituant, d'une saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an xii. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang : Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impétigo, Goutte, Rhumatisme. — Par ses propriétés apéritives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virulents ou parasitaires.

Le ROB BOYVEAU-LAFECTEUR à l'iodure de Potassium, est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles : Ulcères, Tumeurs, Gommés, Exostoses, ainsi que le Lymphatisme, la Scrofule et la Tuberculose.

Dans toutes les Pharmacies. — A Paris, chez F. FERRÉ, Pharmacien, 102, Rue Richelieu, et Successeur de BOYVEAU-LAFECTEUR.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse Farine dite de Santé :

REVALESCIÈRE

DU BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatismes, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muscu, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 38 ans de succès. 100,000 cures y compris celle de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre; M. le docteur professeur Dédé; Sa Sainteté feu le Pape Pie IX. Sa majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Egalement le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kilo, 2 fr. 25; 1/2 kilo, 4 fr.; 1 kilo, 7 fr.; 2 kilos, 12 fr.; 4 kilos, 22 fr.; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend d'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîte de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Aussi le **ROI DES ALIMENTS** pour Nourrissons, « FARINE PARFAITE DU BARRY » pour Enfants de tout âge et pour Adultes faibles, en boîtes rondes de fer blanc à 80 cts. et à 4 fr. 50, à ajouter 85 cent. pour l'affranchissement d'un paquet jusqu'à 3 kilog. de cette farine, soit 8 fr. 85 pour 40 boi-

tes de 80 cent. — Dépôt à Cahors, M. Bonvarlet-Clippet, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — **DU BARRY et Co (limited)**, 8, rue de Castiglione, et 47, rue du Mont-Thabor, à Paris.

Contre la TOUX et la COQUELUCHE

le Sirop pectoral de Nafé de Delangrenier sera donné avec succès et sans crainte aux Enfants, car il ne contient ni opium, morphine ou codéine, dont les dangers sont signalés par le Corps médical entier. Dépôts dans toutes les pharmacies. Prix : 2 francs.

ATLAS MANUEL DE BOTANIQUE

Illustrations des familles et des genres de plantes phanérogames et cryptogames avec le texte en regard. — Par J. Denikr, dessins par Riocreux, Casin, Nicolet, Chevrier, Chediak, etc. — 200 planches in-4, comprenant 3300 figures; 50 livraisons à 50 centimes ou 5 séries à 5 francs. — Prix de souscription jusqu'au 30 juin; 20 francs. Passé ce délai, le prix sera augmenté. — Les *Merveilles de la Nature* de Brehm se sont limitées jusqu'à présent à l'Homme et aux animaux. — Il nous a paru utile de publier, comme une suite et un complément naturel, dans le même format, un *Atlas manuel de botanique*, qui place sous les yeux du lecteur la description et la représentation des caractères des principales familles et des principaux genres. — Les notions d'organographie végétale et de géographie botanique sont résumées de façon à faire connaître l'état actuel de la science; les applications si nombreuses à l'agriculture, à l'horticulture, aux arts et à l'industrie, à la médecine et à la pharmacie, sont indiquées. — Cet *Atlas manuel de botanique* est destiné à développer le goût de cette science aimable et à devenir le vade-mecum des botanistes, soit que, ayant en vue la science pure, ils la cultivent pour les charmes qu'elle leur procure, soit que, tournant leurs recherches vers la pratique, ils s'occupent de la botanique comme science appliquée. Envoi d'une livraison spécimen contre 50 centimes en timbres-poste. Librairie J.-B. Baillière et fils, 49, rue Hautefeuille.

Histoire de la Révolution française, par J. Michelet.

L'*Histoire de France* de Michelet constitue un monument national.

Elle comprend l'*Histoire de la Révolution française* dont nous commençons la publication.

Le nom de l'auteur n'a pas besoin de recommandation. Michelet est réputé le premier historien de ce siècle, et son *Histoire de la Révolution française* est consacré comme un chef-d'œuvre.

Jamais livre ne fut plus vivant, plus dramatique, plus puissant par la pensée, plus brillant par le style.

L'illustration en est due à M. Vierge, dont le talent original est si apprécié. Tous les dessins sont inédits et composés spécialement pour cette édition. Ils produiront toutes les scènes principales de la Révolution française et constitueront ainsi un véritable musée artistique.

Rien n'a été négligé pour rendre cette édition digne du nom de l'auteur et de l'importance de l'œuvre.

Chaque série contient, sous couverture illustrée, 32 pages de texte en format in-8° cavalier de luxe, avec une gravure hors texte sur papier fort, teinté; des vignettes, dans le texte, reproduisent les principaux sujets de chaque chapitre.

Il paraît une série chaque semaine, au prix de cinquante centimes.

Les livraisons sont distribuées de manière à former des volumes, avec titre et couverture pour chacun.

Le prix de chaque série, inférieur à celui de publications analogues, eu égard à la matière et à la quantité d'illustrations, met cette *Histoire de la Révolution française* à la portée de toutes les bourses et lui assure ainsi un vaste public.

On souscrit dès à présent chez les éditeurs **Marpon et Flammarion, rue Racine, 26**, en envoyant un mandat de sept francs, représentant le montant de chaque volume reçu franco au fur et à mesure de son apparition.

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY
USINE A VAPEUR

CRÈME DE NOIX BOUTET

Liqueur tonique et anticholérique à base de fine champagne

MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE

Exiger le véritable nom : **STANISLAS BOUTET A CAHORS**

Dépositaire du Rhum Goodson. Provenance directe de la Jamaïque
6 francs la bouteille d'origine, droits compris

GRAND ASSORTIMENT DE LIQUEURS ET VINS FINS

PLANTS AMÉRICAINS
SORTANT DES PROPRIÉTÉS

J. COMBETTE,
DE FRONTIGNAN

le mille.

Jacquez fructifères racinés, à 90 fr.
Jacquez fructifères en bout., à 20 fr.
Riparias Fabre, tomenteux :
— Géant en racinés, à 80 fr.
Riparias en boutures, à 20 fr.

Ces PLANTS sont garantis sur facture.

S'adresser à M. CAYREL, représentant à CAHORS, rue Fénélon, n° 12.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

ROLDÉS & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE
Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtement de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie)

PÉPINIÈRE RURALE
Cahors 1885, Médaille d'Or

La plus haute récompense décernée aux vignobles du Lot.

CRÉÉE EN 1878, PAR M. BRU,

Membre de la Société Agricole et Industrielle du Lot.

Les plants américains ne s'adaptent pas au climat du département du Lot ne sont pas cultivés dans cette pépinière. On ne cultive que ceux qui conviennent le mieux aux terres du pays. Si on peut indiquer la nature du terrain où l'on veut établir une vigne américaine, il sera donné des renseignements précis sur le choix des cépages auxquels on devra donner la préférence.

Voudrait-on faire greffer les plants américains, il sera fourni et envoyé sur les lieux des greffeurs offrant toutes garanties.

Adresser les demandes à M. BRU, Pierre, propriétaire-cultivateur, à Lamagdeleine, par Cahors (Lot).

MACHINES A COUDRE
POUR FAMILLES ET ATELIERS
(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}

C. DESPRATS, Successeur
LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

NOUVEAU FER
A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL
INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses Couturières, Lingères, Confectionneurs Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :
Économique, Propreté, Salubrité

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**
16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garantie dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces d'échange et Réparations, Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage **Persan**, sans grosses, imperméable à l'eau.

CULTURE SPÉCIALE DE PLANTS AMÉRICAINS
PRIX-COURANT 1885-1886

VIGNES FRANCO-AMÉRICAINES.		VIGNES AMÉRICAINES.	
PLANTS GREFFÉS ET SOUDÉS.		PLANTS RACINÉS ET BOUTURES.	
	le c. m.	Boutures	Racinés
	le c. m.	le c. m.	le c. m.
Alicante Henri Bouschet . . .	100	Riparia Portalis au gloire de . . .	4
Auxerrois à côte verte . . .	40	Montpellier . . .	32
Mauzac noir . . .	35	Riparia tomenteux . . .	25
Cinsaut ou Pansé noir . . .	35	Riparia Fabre (grande feuille). . .	2
Petit Bouschet . . .	35	Riparia Fabre (2 ^e choix) . . .	2
Chassela Doré . . .	40	Solonia . . .	4
Chalosse ou faille Blanche . . .	40	York Madeira . . .	4
Chairette à gros grains . . .	40	Vialla . . .	4
Sémillon Blanc . . .	45	Rapastria (large feuille) . . .	10
		Taylor . . .	3
		Herbemont le meilleur des producteurs directs pour le Lot . . .	3
		Cunningham . . .	3
		Jacquet à gros grain . . .	3
		Othello . . .	8
		Noah . . .	8
			50

BOUTURES DE VIGNES FRANÇAISES
pour greffer à 0^m 50^c de long.

Alicante Henri Bouschet . . . 100/800
Mérou ou Auxerrois à côte verte . . . 3/20
Merlot et Cabernet Sauvignon . . . 13/25

GARANTIE DE L'AUTHENTICITÉ DES CÉPAGES LIVRÉS.

ÉPICERIE FINE
COMESTIBLES, VINS FINS, LIQUEURS, EAU-DE-VIE, SIROP, CONSERVES ALIMENTAIRES.

Assortiment complet des Liqueurs des R. P. Célestins de Vichy.

Ces liqueurs sont faites avec le plus grand soin et ont pour base les sels alcalins des Eaux minérales de Vichy.

Eaux minérales de St-Galmier, Vals, Vichy et autres.

A. COUDERC
Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

Le propriétaire-gérant, Layton.

COSTUMES D'ENFANTS

LUCETTE BATAILLE

TAILLEUSE
CAHORS, rue du Lycée, n° 21 — Au 1^{er} étage

PRIX MODÉRÉS